

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **mardi 11 mars 2025 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2025-03-070

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 MARS 2025 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ouvrir la séance ordinaire du mardi 11 mars 2025 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

MINUTE DE SILENCE

M. le maire demande une minute de silence suivant le décès de feu M. le conseiller Sam Ierfino et souligne l'engagement indéfectible que celui-ci a apporté auprès de la communauté pincourtoise et du conseil municipal.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifestée lors de la période de parole au public.

2025-03-071

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2025 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 11 février 2025, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2025-03-072 DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2025-03)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le n° MP-2025-03 pour le mois de février 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-073 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ŒUVRE D'ART MURALE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE - PROGRAMME D'INTÉGRATION DES ARTS AU PAYSAGE URBAIN - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant que la Ville désire réaliser une quatrième murale extérieure dans le cadre de son programme d'intégration des arts ;

Considérant la conformité du projet au *Règlement n° 929 relatif à l'art mural public* ;

Considérant l'engagement écrit de l'artiste retenue au projet, de la direction de l'école Notre-Dame-de-Lorette et de la directrice des ressources matérielles du Centre de services scolaire des Trois-Lacs pour la réalisation du projet ;

Considérant la recommandation formulée par le comité d'intégration des arts au paysage urbain le 25 février 2025, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la réalisation du quatrième projet d'œuvre d'art murale à l'école Notre -Dame-de-Lorette, dans le cadre du programme d'intégration des arts au paysage urbain, auprès de l'artiste Madeleine Turgeon pour la somme de 24 348,99 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-40-701.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-074 PERMISSION DE PARCOURIR LES RUES DE PINCOURT - « CYCLOTOUR DE L'ESPOIR TERRY FOX - VOLET NATIONAL » - JUILLET 2025

Considérant le 45^e anniversaire du « Marathon de l'espoir de Terry Fox » ;

Considérant la tenue du « Cyclotour de l'espoir Terry Fox – Volet national » du 9 juin au 10 juillet 2025 ;

Considérant que l'équipe des huit cyclistes d'élite traverseront la province de Québec du 2 au 5 juillet prochain et parcourra les rues de Pincourt durant cette période, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Claudine Girouard-Morel

De permettre à l'équipe des huit cyclistes de parcourir les rues de Pincourt durant leur parcours d'Ottawa à Repentigny autour du 2 juillet 2025, et ce, dans le cadre du « Cyclotour de l'espoir Terry Fox - Volet national », dont l'objectif est de collecter des fonds afin de financer la recherche sur le cancer par l'intermédiaire de la Fondation Terry Fox et du Réseau des centres d'oncologie du Marathon de l'espoir.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-075

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT EN CYBERSÉCURITÉ - DÉPENSE FINANCÉE À MÊME LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DE RÉSEAUX »

Considérant la recommandation formulée lors de la Commission d'administration et de finances du 3 mars 2025, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
René Lecavalier

D'octroyer le contrat pour la réalisation d'un audit en cybersécurité auprès de « 9366-6501 Québec inc. (La Société VARS) » pour la somme maximale de 15 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Informatique et amélioration de réseaux » et de l'imputer au poste budgétaire 02-136-00-417.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-076

APPUI À LA VILLE DE BLAINVILLE - PROJET DE LOI 93, LOI CONCERNANT NOTAMMENT LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UN IMMEUBLE DE LA VILLE DE BLAINVILLE

Considérant que le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina ;

Considérant que le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex ;

Considérant que le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec ;

Considérant que la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi ;

Considérant que le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet ;

Considérant que le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'appuyer la Ville de Blainville dans ce dossier.

D'exprimer notre désaccord en regard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville.

De réitérer que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demandent au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire.

De demander au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

De transmettre la présente résolution à :

- M. François Legault, premier ministre du Québec ;
- Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts ;
- M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales ;
- M. Peter Schiefke, député de Vaudreuil-Soulanges ;
- Mme Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil ;
- Mme Marilyne Picard, députée de Soulanges ;
- Ville de Blainville et
- M. Samuel Roy, conseiller stratégique aux politiques à l'UMQ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION ET FINANCES

2025-03-077

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2025

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement n° 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de février 2025 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-078

AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES AUX RÈGLEMENTS N^{OS} 854 ET 867 EN REFINANCEMENT

Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances lors de la présentation budgétaire 2025, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser l'affectation des soldes disponibles aux règlements suivants pour une somme totale de 2 447 295 \$, comme suit et d'imputer ces sommes au poste budgétaire 03-210-00-811 à même les soldes disponibles :

R-854	Décrétant le prolongement des infrastructures municipales dans le secteur Pointes-aux-Renards et un emprunt de 1 524 000 \$ à cette fin	130 000 \$
R-867	Décrétant des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout d'égout pluvial ainsi que des travaux de réfection de chaussée et de ses dépendances sur une partie du chemin Duhamel et un emprunt de 12 281 000 \$ à cette fin	2 317 295 \$

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-079

ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE CONTRAT À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL À LA SUITE DE LA TEMPÊTE DEBBY

Considérant que les pluies diluviennes du vendredi 9 août 2024 ont affecté le sud du Québec en entier en tant qu'événement hydroclimatique historique ;

Considérant qu'au total environ 190 mm de pluie sont tombés sur Pincourt et, malgré le déploiement de plusieurs mesures préventives, qu'une inondation par refoulement et/ou infiltration est survenue au niveau de plusieurs secteurs de la Ville ;

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir prioritairement les citoyens affectés par ladite tempête et d'alléger le fardeau financier de ceux-ci par les moyens qui s'offrent à lui, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'entériner l'octroi de contrat pour le panel de communication post-Debby du 10 octobre 2024 auprès de l'« Université du Québec à Montréal » pour une somme totale de 3 500 \$, toutes taxes incluses, tel qu'indiqué au tableau joint à la présente résolution.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Éventualités » et de l'imputer au poste budgétaire 02-230-01-695.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-080

AUTORISATION D'ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LE SERVICE ADMINISTRATION ET FINANCES - DÉPENSE FINANCÉE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

Considérant le réaménagement des divers locaux et espaces de travail à l'hôtel de ville, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'achat de mobilier de bureau auprès de « LIBRAIRIES BOYER LTEE. » pour la somme maximale de 2 235,11 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, de la rembourser en cinq (5) versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2026 et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-50-895.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-081

AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE DÉPART POUR FEU M. SAM IERFINO, CONSEILLER DU DISTRICT N° 3

Considérant le décès de feu M. Sam Ierfino, conseiller du district n° 3, survenu le 21 février 2025, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le paiement de l'allocation de départ pour feu M. Sam Ierfino, conseiller du district n° 3, conformément à l'article 30.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-082

AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE DÉPART À M. HUGO GENDREAU, CONSEILLER DU DISTRICT N° 1

Considérant la démission de M. Hugo Gendreau, conseiller du district n° 1, en date du 14 janvier 2025, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le paiement de l'allocation de départ à M. Hugo Gendreau, conseiller du district n° 1, conformément à l'article 30.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-083

AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu du *Règlement n° 938 sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser l'utilisation de la réserve du programme de subvention de dispositifs antirefoulement pour le mois de février 2025 pour un montant de 2 206,04 \$, tel que mentionné au tableau joint à la présente résolution.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-084

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 711 322,85 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR L'ENGAGEMENT 2024

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser l'affectation d'une somme de 711 322,85 \$ du surplus accumulé non réservé pour l'engagement 2024, le tout selon la liste déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-085

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 330 161 \$ DU SURPLUS NON RÉSERVÉ POUR AUGMENTER LA RÉSERVE « ÉVENTUALITÉS »

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'affectation d'une somme de 330 161 \$ du surplus non réservé pour augmenter la réserve « Éventualités ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES URBAINES

2025-03-086

OCTROI DE CONTRATS POUR LA REMISE À NEUF DE SOUFFLANTES ET L'AJOUT D'UN VARIATEUR DE VITESSE À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX - DÉPENSE FINANCÉE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

Considérant que ce projet est prévu au PTI 2025-2026-2027, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour fourniture, la livraison et la mise en marche d'un nouveau variateur de vitesse 30HP et son panneau auprès de « MOTEURS ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE » pour la somme maximale de 20 942,70 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la remise à neuf de soufflantes auprès de « Aerzen Canada Inc. » pour la somme maximale de 13 816,73 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour l'installation du variateur de vitesse auprès de « LAGACE ELECTRIQUE INC. » pour la somme maximale de 3 626,31 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la programmation des items ci-dessus mentionnés auprès de « FILTRUM INC. » pour la somme maximale de 1 241,73 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour les travaux d'un électromécanicien auprès de « MS électromécanique » pour la somme maximale de 1 149,75 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi de contrats pour autres menus travaux connexes auprès de divers fournisseurs pour la somme de maximale 2 299,50 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le fonds de roulement, de les rembourser en cinq (5) versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2026 et de les imputer au poste budgétaire 22-400-40-085.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-087

OCTROI DE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE PICKLEBALL - PHASE 2 - PARC OLYMPIQUE - AO 2024-004 - DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAINS DE JEUX »

Considérant le processus d'appel d'offres 2024-004 qui s'est terminé le 6 mars 2025 ;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes inc.)	Rang
Les Entreprises P. N. P. Inc.	Oui	378 430,44 \$	1
Aménagement Sud-Ouest	Oui	413 776,63 \$	2
Construction J.P. Roy Inc.	Oui	439 141,26 \$	3
Groupe Damex Inc.	Oui	465 690,49 \$	4
Les Pavages Théorêt Inc.	Oui	493 477,01 \$	5
Les Entreprises Pera	Oui	516 500,00 \$	6
Urbex Construction Inc.	Oui	528 743,58 \$	7
Les Entreprises J. Piccioni Inc.	Oui	545 433,00 \$	8
Les Excavations D.D.L.	Oui	586 571,41 \$	9

Considérant que le soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage est conforme, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Claudine Girouard-Morel

D'octroyer un contrat pour l'aménagement de deux terrains de Pickleball - Phase 2 au parc Olympique auprès de « LES ENTREPRISES P.N.P. INC. » pour la somme de 378 430,44 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus « Projets d'investissement en parcs et terrains de jeux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-035.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2025-03-088

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU
« FONDS LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE - PROJETS CIRCONFLEXE »
- PROJET PLAZA P-TOWN**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser le Service des loisirs, de la culture et des services communautaires à déposer une demande pour le projet « Plaza P-Town », dans le cadre de l'appel de projets circonflexe du Fonds Loisir et Sport Montérégie, la Ville s'engageant à réaliser le projet pour lequel la demande sera déposée.

D'autoriser le directeur du Service, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis dans le cadre de ce projet, ou en cas d'absence de ce dernier, la cheffe de division - Loisirs, culture et événements.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

URGENCE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP

2025-03-089

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES POUR L'UTILISATION
D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION RADIO INCENDIE POUR
LES SITES EN TÉLÉCOMMUNICATION ET RELAIS AVEC LA MRCVS**

Considérant l'échéance au 31 mars 2025 des ententes avec la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) pour l'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour les sites en télécommunication et relais ;

Considérant que ces infrastructures sont utilisées par la MRCVS pour l'établissement de son réseau de communication incendie, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la signature, par le directeur du Service d'urgence et de protection contre les incendies Pincourt/NDIP, des ententes pour l'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour les sites en télécommunication et relais pour les périodes du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028 avec deux (2) années additionnelles optionnelles aux tarifs annuels pour chaque entente :

- 8 830 \$ (2 x 4 415 \$) pour la 1^{re} année (2025-2026) ;
- 9 000 \$ (2 x 4 500 \$) pour la 2^e année (2026-2027) ;
- 9 184 \$ (2 x 4 458 \$) pour la 3^e année (2027-2028) ;
- tarif de la 3^e année majoré de l'IPC de Montréal pour chaque année additionnelle optionnelle (2028-2029 / 2029-2030) ;

le tout payable à la Ville par la MRCVS.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2025-03-090 ENTÉRINEMENT DE L'APPROBATION DU PROJET FB1491 DE BELL CANADA

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'entériner l'approbation du projet FB1491 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-091 ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION - CESSATION DE NON-CONFORMITÉS SUR ET DANS LES IMMEUBLES - 679, CHEMIN DUHAMEL

Considérant les diverses correspondances transmises par la Ville pour la cessation d'usages dérogatoires, nuisances et non-conformités sur les immeubles et dans le bâtiment résidentiel correspondant aux lots n^{os} 1 720 930 et 1 723 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil et portant le numéro civique 679, chemin Duhamel, à Pincourt, immeubles occupés à des fins résidentielles ;

Considérant que les parties désirent convenir d'une transaction en vue de la cessation des non-conformités sur et dans les immeubles, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'entériner la signature de la Transaction désignant les délais à respecter pour les travaux et correctifs à apporter à la propriété sise au 679, chemin Duhamel à Pincourt, lots n^{os} 1 720 930 et 1 723 930 du cadastre du Québec, entre la Ville de Pincourt et M. John Quinsey, propriétaire.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-092 ENTÉRINEMENT DE L'APPROBATION DU PROJET I73837 DE BELL CANADA

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'entériner l'approbation du projet I73837 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-093 AUTORISATION DE LA CRÉATION ET LA MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE CIRCULATION

Considérant la volonté du conseil municipal de la Ville de Pincourt de se doter d'un comité de circulation qui lui formulera des recommandations sur des demandes diverses liées à la circulation ;

Considérant la recommandation formulée lors de la Commission d'administration et de finances du 3 mars 2025, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de circulation, lequel sera formé des membres suivants :

Responsabilité	Fonction	Nom
Président	Maire	Claude Comeau
Conseiller membre	Conseiller district n° 6	René Lecavalier
Employé membre	Directeur – Aménagement durable du territoire et de l'environnement	Max Gosselin
Employé membre	Coordonnateur à la surveillance du territoire	Marcel Lamoureux
Employé membre	Directeur – Travaux publics	Philippe Renaud
Employé membre	Directeur – Infrastructures urbaines	Jean-Michel Lafleur

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE, COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

2025-03-094

AVIS DE LA CONSTATATION DE LA VACANCE DU POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DU DISTRICT N° 3

Considérant le décès du conseiller feu M. Sam Ierfino en date du 21 février 2025, la greffière avise les membres du conseil qu'il y a alors vacance au poste de conseiller du district n° 3, le tout conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., chapitre E-2.2.

2025-03-095

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 780-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage et les plans d'implantation et d'intégration architecturale sur son territoire ;

Considérant qu'un avis de motion pour le premier projet de *Règlement n° 780-29 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 780, tel qu'amendé* a été donné le 14 janvier 2025 sous la résolution 2025-01-032 et que ledit projet a été déposé, par la même occasion, sous la résolution 2025-01-033 ;

Considérant la tenue de la consultation publique sur ledit projet de règlement le 11 février 2025 à compter de 18 h 30 ;

Considérant l'adoption du second projet de règlement le 11 février 2025 sous la résolution 2025-02-066 ;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue pour ledit projet de règlement, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
René Lecavalier

D'adopter le *Règlement n° 780-29 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 780, tel qu'amendé*, de façon à :

- Abroger l'article 133 relatif aux matériaux de revêtement extérieur pour un mur donnant sur une rue publique dans les zones d'habitation ;
- Abroger l'article 151 relatif à l'architecture d'un bâtiment dans les zones commerciales ;
- Ajouter une norme relative à la conception des toitures blanches et vertes pour les bâtiments à toit plat et ajouter des dispositions relatives aux panneaux solaires ;
- Modifier le titre de l'article 227.5 afin d'y ajouter la zone H6-08 ;
- Modifier l'article 119.31 afin d'y ajouter le terme « Génératrice » dans le texte ;
- Retirer l'application de l'article 127.3 relativement à la largeur maximale de l'accès à la voie publique dans la zone H6-09 ;
- Modifier le premier paragraphe de l'article 120 relativement aux garages non attenants et aux abris d'autos permanents ;
- Modifier l'article 207 afin d'y ajouter les normes applicables aux quais de moins de 20 m² de superficie ;
- Modifier la délimitation de la zone H1-22 à même une partie de la zone H2-10 ;
- Ajouter l'usage additionnel « Logement en sous-sol » dans certaines zones d'habitation unifamiliale isolée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-096

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 910-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 910 RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES ALLÉES ET DES AIRES DE STATIONNEMENT PRIVÉES PAR DES ENTREPRENEURS

Mme la conseillère Diane Boyer dépose le projet de *Règlement n° 910-02 modifiant le Règlement n° 910 relatif au déneigement des allées et des aires de stationnement privées par des entrepreneurs* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté, le but de celui-ci étant de retirer les termes « sur une autre propriété privée ».

2025-03-097

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 925-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 925 RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS

Mme la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de *Règlement n° 925-01 modifiant le Règlement n° 925 relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté et ayant principalement pour but de renvoyer les mentions au *Code de gestion des pesticides du Québec* (chapitre P-9.3, r.1) à même le Règlement et ses annexes.

2025-03-098

PREMIER PROJET DE RÉOLUTION - AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 785 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) - CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ - 210, CHEMIN DUHAMEL

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme le 25 février 2025 relativement à cette demande de construction d'un garage détaché au 210, chemin Duhamel, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'adopter, en vertu du *Règlement n° 785 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, le premier projet de résolution autorisant la construction d'un garage détaché au 210, chemin Duhamel et de permettre :

- qu'un garage non attenant soit érigé avec une superficie au sol de 144,84 mètres² et non de 56 mètres² selon la norme applicable de l'article 119-19 a) du *Règlement de zonage n° 780* ;
- que la hauteur du garage non attenant soit de 7,65 mètres et non de 5 mètres selon la norme applicable de l'article 119-19 b) du *Règlement de zonage n° 780* ;
- que la présence d'un garage non attenant soit autorisée malgré la présence d'un garage incorporé au bâtiment principal selon la norme applicable à l'article 120 3° du *Règlement de zonage n° 780*.

De tenir une assemblée publique de consultation le 8 avril 2025 à 18 h 30, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-099

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT N° 945 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 116 548 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DE LEURS ACCESSOIRES

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue les 17 et 18 février 2025 pour le *Règlement d'emprunt n° 945* ;

Considérant que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 11 430 ;

Considérant que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 1 154 ;

Considérant qu'aucune personne n'a signé le registre tenu les 17 et 18 février 2025, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De réputer le *Règlement d'emprunt n° 945* approuvé par les personnes habiles à voter.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-03-100 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 931-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 931 RELATIF AUX NUISANCES, TEL QU'AMENDÉ

Mme la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le projet de *Règlement n° 931-03 modifiant le Règlement n° 931 relatif aux nuisances, tel qu'amendé* et mentionne que ledit projet de règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'abroger la disposition relative aux caméras et d'ajouter des normes relatives aux arbres.

2025-03-101 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 781-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 781 DE CONSTRUCTION, TEL QU'AMENDÉ

M. le conseiller René Lecavalier dépose le projet de *Règlement n° 781-06 modifiant le Règlement n° 781 de construction, tel qu'amendé*, et mentionne que ledit projet de règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de retirer des normes relatives au système de surveillance par caméra.

2025-03-102 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 781-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 781 DE CONSTRUCTION, TEL QU'AMENDÉ

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant la construction sur son territoire ;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du *Règlement n° 781-06 modifiant le Règlement n° 781 de construction* est également donné en ce jour, le 11 mars 2025, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'adopter le premier projet de *Règlement n° 781-06 modifiant le Règlement n° 781 de construction, tel qu'amendé*, de façon à retirer des normes relatives au système de surveillance par caméra.

De tenir la procédure de consultation publique à toute date déterminée par la greffière.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

2025-03-103

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE DE DEUX (2) ANS AVEC RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE POUR UNE SEULE PÉRIODE D'UN (1) AN ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser la signature par le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, pour et au nom de la Ville de Pincourt, d'une lettre d'entente de « Services aux personnes sinistrées » d'une durée de deux (2) ans, soit du 25 avril 2025 au 25 avril 2027, avec renouvellement automatique pour une seule période d'un (1) an, soit du 25 avril 2027 au 25 avril 2028, entre la Ville de Pincourt et la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour une somme annuelle par habitant de 0,21 \$ pour 2025-2026, une somme annuelle par habitant de 0,21 \$ pour 2026-2027 et une somme annuelle par habitant de 0,23 \$ pour 2027-2028 sur les données publiées dans le *Répertoire des municipalités* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

JOURNÉE DES POMPIERS (FÊTE DE PINCOURT)

2025-03-104

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AUPRÈS DE « 9368-0643 QUÉBEC INC. » DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 9 AOÛT 2025

Considérant la résolution 2025-01-010 autorisant la tenue d'une journée d'activités le 9 août 2025 à l'occasion de la Fête de Pincourt et de la Journée des pompiers, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la cheffe de division aux loisirs, culture et événements à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de la firme « 9368-0643 Québec inc. » pour la tenue du spectacle principal le 9 août 2025, dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers.

D'autoriser le paiement d'une somme de 40 000 \$, toutes taxes incluses, et de l'imputer au poste budgétaire 02-227-00-496.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 44.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-03-105

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 MARS 2025

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du mardi 11 mars 2025 à 19 h 45.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE